



47050 - Accompagnement des majeurs

**Proposition de renouvellement de l'offre
d'accompagnement en Résidence de Jeunes
Travailleurs dans le cadre d'un Contrat Jeune
Majeur Insertion et d'approbation du projet
de convention de partenariat à conclure avec
l'Association Foyer Notre Dame et Caritas Alsace**

Rapport n° CP/2017/525

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé de poursuivre sa politique volontariste de soutien aux jeunes majeurs sortants d'une prise en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et réaffirmé la nécessité de disposer d'une palette de réponses en matière d'accompagnement permettant de les conduire plus rapidement à l'autonomie.

Dans ce cadre, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de continuer à recourir à l'offre d'accompagnement de Résidences de Jeunes Travailleurs et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Foyer Notre Dame et Caritas Alsace, gestionnaires de ces résidences.

Par délibération du 3 octobre 2016 (n°CP/2016/473), l'Assemblée départementale a décidé de la révision de l'accompagnement des jeunes majeurs dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- les critères d'octroi du Contrat Jeune Majeur Insertion ont été adoptés ;
- le développement d'un accompagnement adapté aux besoins et à la situation de chaque jeune, conduisant plus rapidement à l'autonomie, a été validé ;
- le principe d'une plus forte intégration dans la politique jeunesse de droit commun a été décidé ;
- un travail important d'optimisation des frais de fonctionnement et du coût de prise en charge a été effectué avec les structures.

Les Résidences de Jeunes Travailleurs sont des institutions sociales à but non lucratif qui, conformément au décret du 31 juillet 2015 et à l'Instruction n° DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015 relative au statut juridique des foyers de jeunes travailleurs, mettent à la disposition des jeunes âgés de 18 à 25 ans qui vivent hors de leur famille un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement et leur restauration, ainsi que des moyens qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur insertion dans la vie sociale.

Outre la socialisation des jeunes par l'habitat, les Résidences de Jeunes Travailleurs conduisent en faveur du public accueilli un projet pédagogique s'appuyant sur la présence d'un personnel qualifié et sur l'existence, au sein de la résidence, d'une infrastructure socio-éducative.

L'offre d'accompagnement de jeunes majeurs par les Résidences de Jeunes Travailleurs, mise en œuvre par le Département depuis octobre 2014, demeure, dans ce contexte, tout à fait pertinente.

Cette offre est actuellement portée par 2 associations gestionnaires :

- l'Association du Foyer Notre Dame, qui propose 12 places dans son foyer situé à Strasbourg et 1 place à la Résidence St Exupéry à Illkirch-Graffenstaden ;
- la Fédération de la Charité - Caritas Alsace, qui propose 6 places au Foyer Sainte Odile situé à Strasbourg.

Les 19 places réservées ont ainsi permis l'accueil et l'autonomisation en 6 mois - durée d'un Contrat Jeune Majeur Insertion - de près de 80 jeunes depuis 3 ans pour un coût annuel maximum de 310 000 €, soit un coût unitaire moyen d'environ 40 €/jour/jeune, incluant l'accompagnement, l'hébergement et les besoins alimentaires du jeune.

Cette modalité de prise en charge s'avère donc bien moins onéreuse et plus adaptée que le maintien d'un jeune devenu majeur en internat ou en famille d'accueil.

Aussi, il est proposé de reconduire ce partenariat pour 3 ans (2017-2019), sur la base de 19 places réservées, et d'élargir les lieux d'accueil potentiels au regard des établissements récemment créés. L'offre des partenaires, dont le coût de revient journalier inclut l'accompagnement, l'hébergement et les besoins alimentaires du jeune, varie notamment selon qu'il s'agisse d'une chambre ou d'un studio avec ou sans possibilité de restauration collective ; celle-ci se déclinerait comme suit :

- Pour l'association Foyer Notre Dame :
 - 1 place à la Résidence jeune St Exupéry pour un coût unitaire de 33,25 € (studio avec cuisine) ;
 - 7 places à la Résidence Notre Dame pour un coût unitaire de 44,10 € (chambre et prise en charge des frais de restauration au travers d'une restauration collective) ;
 - 5 places à la Résidence Tomi Ungerer pour un coût unitaire de 36 € (studio avec cuisine).
- Pour Caritas Alsace :
 - 6 places à la Résidence Ste Odile pour un coût unitaire de 38,95 € (studio avec cuisine).

Le montant maximal de l'enveloppe annuelle, pour les 19 places, est évalué à 310 000 €.

Dans ce cadre, une caution locative serait versée à la structure par le Département pour chaque logement réservé. Elle serait restituée, sauf dégradations constatées lors des états des lieux contradictoires de chaque entrée et sortie d'un jeune majeur. Il est proposé que le montant de l'enveloppe soit reconduit à hauteur de 15 000 € pour l'ensemble de ces cautions. Jusqu'à présent, cette caution n'a été mise en jeu qu'une seule fois.

Les jeunes disposant des ressources suffisantes sont amenés à contribuer aux frais d'hébergement proportionnellement à leurs ressources.

Il est proposé que les objectifs de l'accompagnement en Résidences de Jeunes Travailleurs soient reconduits ; ils visent la finalisation par le jeune d'une formation qualifiante et son accès au logement autonome.

La Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 19 octobre 2017 a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de reconduire l'enveloppe à hauteur de 15 000 € pour l'ensemble des cautions ;
- décide de renouveler l'offre d'accompagnement en Résidences de Jeunes Travailleurs à hauteur de 19 places pour une durée de 3 ans (2017-2019);
- décide des tarifs suivants :
 - * Pour l'association Foyer Notre Dame :
 - o 1 place à la Résidence jeune St Exupéry pour un coût unitaire de 33,25 € (studio avec cuisine)
 - o 7 places à la Résidence Notre Dame pour un coût unitaire de 44,10 € (chambre avec restauration collective)
 - o 5 places à la Résidence Tomi Ungerer pour un coût unitaire de 36 € (studio avec cuisine)
 - * Pour Caritas Alsace :
 - o 6 places à la Résidence Ste Odile pour un coût unitaire de 38,95 € (studio avec cuisine)
- approuve les termes du projet de convention de partenariat relatif à l'accompagnement en résidence de jeunes travailleurs des bénéficiaires de contrats jeunes majeurs, joint en annexe, à conclure avec l'Association Foyer Notre Dame et Caritas Alsace pour la période 2017-2019 ;
- autorise son président à signer ces conventions de partenariat.

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY